

Commune de Poix du Nord

Connaître le rat et empêcher sa prolifération



Le rat est un animal qui peut représenter un danger pour la santé et provoquer des dégâts matériels dans votre habitat (principalement au niveau des installations électriques et de l'isolation). Il existe des méthodes faciles à mettre en œuvre pour dissuader ce rongeur de s'installer chez vous.

Rappels réglementaires

Règlement sanitaire départemental

Art. 119. – Rongeurs

Les propriétaires d'immeubles ou établissements privés, les directeurs d'établissements publics doivent prendre toutes mesures pour éviter l'introduction des rongeurs et tenir constamment en bon état d'entretien les dispositifs de protection ainsi mis en place.

Ils doivent, conjointement avec les locataires ou occupants, vérifier périodiquement si les caves, cours, égouts particuliers, entrepôts, locaux commerciaux, locaux à pouelles, logements des animaux domestiques, etc., ne sont pas envahis par ces nuisibles et faire évacuer tous dépôts de détritrus et déchets susceptibles de les attirer.

Lorsque la présence de rongeurs est constatée, les personnes visées aux alinéas ci-dessus sont tenues de prendre sans délai les mesures prescrites par l'autorité sanitaire en vue d'en assurer la destruction et l'éloignement. La même obligation s'impose lors de la démolition des immeubles ainsi que sur des chantiers de construction

Responsabilités propriétaires/locataires :

Article 6 de la Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 :

Le bailleur est tenu de remettre au locataire un logement décent ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé, exempt de toute infestation d'espèces nuisibles [...]



Le bailleur est obligé : [...] De délivrer au locataire le logement en bon état d'usage et de réparation [...] D'assurer au locataire la jouissance paisible du logement [...] D'entretenir les locaux en état de servir à l'usage prévu par le contrat et d'y faire toutes les réparations, autres que locatives, nécessaires au maintien en état et à l'entretien normal des locaux loués.

Le locataire doit informer au plus vite le propriétaire de la présence de rongeurs, idéalement dès qu'il le constate.

Si le propriétaire n'intervient pas, le locataire devra le mettre en demeure d'agir par lettre recommandée avec AR.

Si l'infestation est due à un logement devenu insalubre du fait du locataire, ce sera à lui de payer la note de la dératisation.

Terrains non bâtis :

Article L2213-25 du Code général des collectivités territoriales

Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit.

Si des rats prolifèrent sur :

- un terrain non bâti situé à 50 m maximum des habitations,
 - que celui-ci est en friche,
 - et/ou présente des dépôts de débris et de déchets susceptibles de les attirer,
- merci de le signaler en mairie (tél : 03 27 26 45 39).**

Cas particulier : le rat musqué

Originare d'Amérique du Nord, le rat musqué fait partie des Espèces Exotiques Envahissantes. C'est un nuisible contre lequel la lutte est obligatoire et réglementée.



Si vous constatez la présence de rats musqués, veuillez informer au plus vite la mairie.

Les propriétaires et les locataires des terrains, sur lesquels une intervention est nécessaire, sont tenus de laisser libre accès au(x) piégeur(s) agréé(s) missionné(s) par la commune.

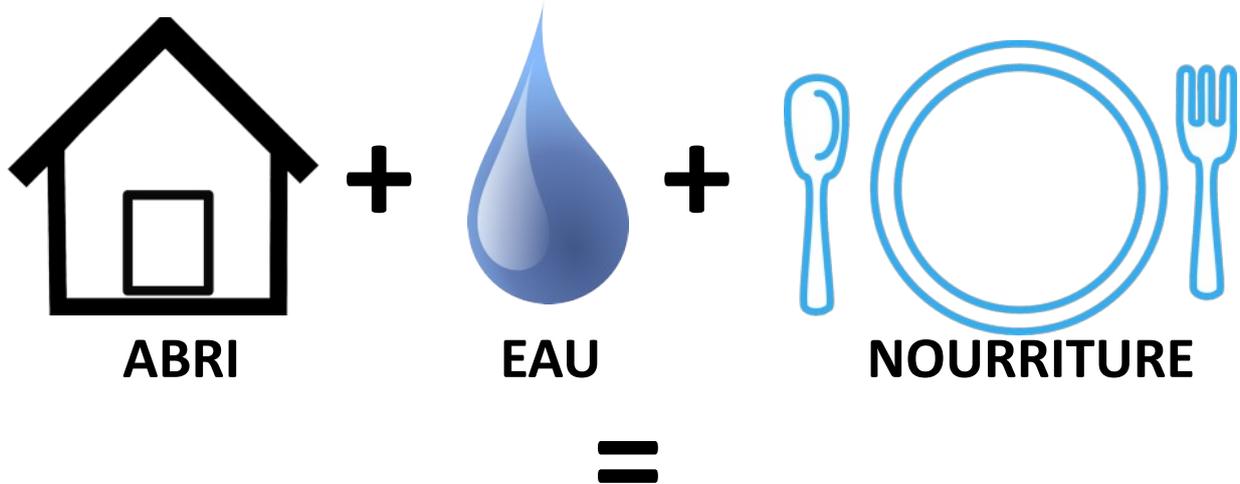
Anticiper sa présence

Les rats sont d'excellents, grimpeurs, nageurs et peuvent se glisser dans un trou de la taille d'une pièce de 1euro. Ils sont omnivores et peuvent se nourrir de déchets divers mais aussi de fruits frais, graines, viande... Les rats ont besoin d'eau quotidiennement pour survivre.

Ils vivent en petites colonies et se reproduisent tout au long de l'année.

S'ils trouvent des endroits où s'abriter, en l'absence de prédateurs et à proximité de nourriture et d'eau, ils vont s'installer et se multiplier.

C'est la quantité de nourriture disponible qui détermine la taille d'une colonie de rats.



1- Mettre la nourriture et l'eau hors de portée des rongeurs:

Rangez vos produits alimentaires et la nourriture pour vos animaux à l'abri, dans votre réfrigérateur, dans des placards fermés ou dans des boîtes hermétiques. Évitez de laisser des fruits et légumes accessibles (en particulier dans les caves, celliers...).

Propriétaires de chiens et de chats, si vous les nourrissez à l'extérieur, ne remplissez pas exagérément leurs gamelles, ne leur distribuez que ce qu'ils peuvent consommer en une fois. Nettoyez la nourriture dispersée. **Ne laissez aucune nourriture accessible la nuit.**



Si vous avez un poulailler : utilisez des mangeoires anti-nuisibles, ne déposez pas la nourriture directement sur le sol, et **ne laissez aucune nourriture accessible la nuit.**

Si vous nourrissez les oiseaux des jardins : recourez à des distributeurs de nourriture pour oiseaux adaptés (**empêchant l'accès des rongeurs**). Installez un récupérateur de graines inaccessible aux rongeurs sous les mangeoires. Nettoyez très souvent les graines dispersées.

Au jardin : empêchez l'accès à votre compost qui peut constituer une source de nourriture et un abri pour les rongeurs : disposez un grillage à mailles fines (moins de 1 cm) à la base de votre composteur. Brassez votre compost très régulièrement. **Ne laissez pas les fruits et graines tombés de vos arbres, accessibles dans votre jardin**, ramassez les régulièrement.

Nettoyez quotidiennement les déjections de vos animaux (elles sont sources de nourriture pour les rats).

Empêchez tout accès à l'eau : réparez les robinets et tuyaux qui fuient, retournez ou rangez les bacs et pots inutilisés, surveillez les bassins...

Ordures ménagères : jetez vos ordures non recyclables dans des sacs solides et hermétiques et placez-les dans la poubelle appropriée correctement fermée. Respectez les jours et horaires de collecte pour ne pas laisser vos poubelles accessibles dans la rue (collecte des déchets ménagers le jeudi matin).

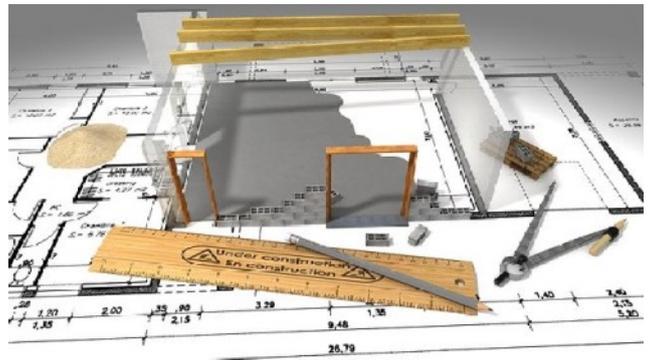
Si vos poubelles de collecte sont abîmées/cassées, contactez le Service Environnement de la Communauté de Communes du Pays de Mormal pour faire procéder à la réparation ou au remplacement. Tél : 03 27 77 52 35 (service gratuit).

2- Supprimer les sites propices à la nidification des rongeurs :

Créez des obstacles physiques pour empêcher la circulation et l'intrusion.

- Prévoyez systématiquement des travaux d'aménagement lors de la construction ou de la rénovation de votre habitat.

- Le rat peut s'introduire dans des interstices très étroits (moins de 2 cm). **Colmatez les fissures et trous dans les parois, les fondations, les murs, les portes.**



- **Installez des brosses coupe-froid sur les bas de portes de garages ou de service, installez des plaques métalliques à la base de portes en bois** pour les protéger (les rats les rongent facilement s'ils sont décidés à passer).

- Les rongeurs utilisent souvent les ouvertures autour des canalisations et câbles pour pénétrer dans les bâtiments. **Remplissez de laine d'acier ou de grillage métallique les trous autour des tuyaux** (derrière votre évier par exemple) **avant de les recouvrir de ciment ou de plâtre.** Vérifiez les passages des canalisations d'arrivée d'eau et d'évacuation des eaux usées car ils constituent un point de communication entre l'extérieur et l'intérieur des logements.

- **Toutes les ouvertures ou aérations doivent être munies de grilles métalliques à mailles fines** (moins de 1 cm) et réparées si nécessaire.

- **Tous les siphons de sol doivent être munis de grilles solides à petites ouvertures** pour empêcher l'accès depuis les égouts.

- **Vos réseaux et regards d'évacuation doivent être parfaitement étanches.** Pendant vos travaux, bouchez les tuyaux d'évacuation d'eaux usées non raccordés. Ils permettent un accès direct depuis les égouts !

- **Placez des crapaudines ou grilles métalliques à la base de vos gouttières** pour éviter qu'elles permettent un accès vers le toit.



- **Coupez les branches des arbres touchant le toit ou une partie de votre habitation** et installez des bouches tuiles ou un peigne d'égout à la base du toit si nécessaire.

- **Coupez les haies, lierre ou arbres en contact avec la maison** pour éviter qu'ils permettent l'accès au toit ou aux fenêtres.

Éliminez les abris potentiels.

- Au jardin : coupez les herbes hautes et taillez la base des buissons jusqu'à ce que le sol soit visible.

Laissez de préférence un espace dégagé d'au moins un mètre entre les plantations et les murs de la maison pour que les rats ne puissent pas s'y cacher.

- Enlevez des abords de votre habitation tout objet pouvant servir d'abris aux rats et souris : boîtes, pneus usagés, caisse en bois.... Faites enlever très régulièrement les encombrants.

Allo Encombrants :

03 27 45 89 42 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

- Entretenez les parties annexes de la maison (cours, caves, locaux à poubelle, vides sanitaires...).

- Stockez le bois de chauffage à l'écart de la maison, de préférence dans une zone dégagée et sur un support surélevé.

- Installez un grillage à mailles fines (moins de 1 cm) enterré sur au moins 30 cm à la base des terrasses, dalles, abris de jardins, poulaillers...

La dératisation

Si les mesures préventives n'ont pas suffi à protéger votre habitat, vous pouvez mettre en œuvre des solutions pour lutter contre la présence du rat.

Éliminer les rongeurs à l'intérieur d'un bâtiment n'est qu'une solution à court terme, surtout si d'autres rongeurs présents à l'extérieur peuvent y rentrer. La priorité reste d'éliminer les points d'accès.

1- Utilisation de pièges



Le piégeage a plusieurs avantages : il évite l'utilisation de poisons potentiellement dangereux ; il permet aux utilisateurs de vérifier leur efficacité au jour le jour et élimine les problèmes d'odeurs qui peuvent se produire lorsqu'un animal empoisonné meurt dans un endroit inaccessible.

Cependant, il impose la manipulation des animaux tués pour s'en débarrasser. **Il est efficace pour traiter rapidement de petites infestations.**

La technique la plus efficace est de placer les pièges dans des zones d'activités des rongeurs. Recherchez des signes d'activité qui pourraient indiquer un chemin fréquemment utilisé (marques de morsures, excréments, trous dans le mur).

Placer un piège à rat ou à souris au milieu d'une pièce est rarement efficace. Les rats et les souris ont tendance à longer les murs, les tuyaux et les meubles. **En plaçant plusieurs pièges perpendiculairement à un mur (avec l'appât côté mur!), dans un coin ou contre une surface solide vous allez augmenter votre nombre de captures et éliminer votre infestation plus rapidement.** Vous pouvez placer les pièges sur une poutre, une canalisation, une gaine où circulent les rongeurs.

Plus vous avez posé de pièges, plus vos chances de succès seront élevées. Placer dix pièges ou plus dans une seule pièce n'est pas excessif. Pour les cas d'infestation grave, placez plusieurs ensembles de deux pièges côte à côte.

Les rats se méfient de ce qui est nouveau dans leur environnement. Pour déjouer leur méfiance, vous pouvez placer vos pièges appâtés pendant plusieurs jours sans les armer. Cela vous permettra également de tester plusieurs appâts (pain, morceau de fruit, chocolat, viande, croquette...) et de repérer celui ou ceux qui sont le plus attractifs. Dès que vous constatez des traces d'activité (appâts consommés...) armez les pièges. Il est conseillé de fixer solidement l'appât sur le piège pour une plus grande efficacité. Vous pouvez également créer des obstacles pour forcer le passage des rongeurs vers les pièges.

Veillez à inspecter et vider les pièges tous les jours.

2- Utilisation de raticide

Les produits disponibles à l'heure actuelle, agissent en tant qu'anticoagulants puissants : ils agissent en quelques jours de façon apparemment naturelle, ne provoquant aucune méfiance chez les autres rats.



Les rodenticides (« qui tuent les rongeurs ») ne sont pas des produits anodins. Il faut éviter de les toucher avec les doigts et faire attention de les placer hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Il vaut mieux les disposer sous une cachette quelconque, afin que l'animal se sente en sécurité pour les consommer. **Il est préférable d'utiliser des boîtes d'appâtage vendues dans le commerce.**

Tout comme pour les pièges, il est essentiel de placer les rodenticides au bon endroit, c'est-à-dire là où les rats circulent, généralement contre un mur entre le nid des rongeurs et la source de nourriture.

Ne posez pas les appâts directement sur le sol mais dans un petit récipient. Essayez de les fixer ou de les attacher pour que les rats ne puissent pas les emporter pour les stocker sans les consommer (les rats font des réserves de nourriture).

Il est très important de supprimer toute source de nourriture à proximité pour ne pas créer de concurrence avec l'appât. S'ils ont le choix, les rats préféreront consommer leur nourriture habituelle.

Contrôlez les appâts régulièrement et renouvelez les aussi souvent que nécessaire jusqu'à l'arrêt total de la consommation. Si entre deux contrôles, tout l'appât a été consommé, augmentez les quantités.

Précautions à prendre pour l'usage de raticide :

- portez des gants pour manipuler le produit
- abstenez-vous de manger, boire ou fumer pendant l'utilisation
- stockez et utilisez les produits à l'écart des denrées alimentaires et hors de portée des enfants, de vos animaux domestiques et de la faune environnante.

Ne touchez jamais un rat directement. Utilisez au minimum des gants, et de préférence des pinces, pour déplacer un animal mort. Placez-le dans un contenant étanche (un sac poubelle double par exemple).

Chacun doit se mobiliser pour lutter contre la présence des rats. Sans traitement des causes (accès, nourriture, eau...) la dératisation ne sera que provisoire et les rats reviendront.

